

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

## AMENDEMENT

N ° AS1021

présenté par

M. Juvin, M. Le Fur, M. Breton, M. Brigand, M. Forissier, Mme Sylvie Bonnet et M. Hetzel

-----

### ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.